



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 35

Troyes, le lundi 04 septembre 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 8 excès de vitesse;
- 13 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 7 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 3 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 8 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 10 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 3 faits de refus de priorité ;
- 32 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au Code de la route ;
- 24 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

#### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 5 septembre - Après-midi	D 677 Lavau-Arcis sur Aube
Mardi 5 septembre - Après-midi	Avenue Général Sarrail à La Chapelle Saint Luc
Mercredi 6 septembre – Après-midi	RD 951 – La Saulsotte
Mercredi 6 septembre – Après-midi	D 960 – Lesmont – Soulaines-Dhuys
Jeudi 7 septembre – Matin	D 619 St Thibault – Bar sur Seine
Vendredi 8 septembre - Matin	Avenue Général Leclerc à La Rivière de Corps
Dimanche 10 septembre – Après-midi	D 660 Estissac – Vulaines

## Transporter un enfant en voiture

Pour rouler en sécurité, un enfant de moins de dix ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, son poids et sa morphologie. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans le véhicule, enfants comme adultes, conductrices ou passagères, à l'avant et l'arrière.



### Message de prévention

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

#### Transporter un enfant en voiture



##### La réglementation

- Un enfant de moins de dix ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, son poids et sa morphologie.
- Pour les enfants jusqu'à 10 ans, le dispositif de retenue pour enfant doit obligatoirement être homologué pour pouvoir être commercialisé dans l'Union européenne:
  - Norme R44 : commercialisé jusqu'au 1er septembre 2024
  - Norme R129 : norme plus récente et plus exigeante à privilégier
- La norme R44 distingue 5 groupes correspondant au poids de l'enfant. Elle est donc progressivement remplacée par la norme R129 qui classe les sièges selon la taille de l'enfant.

##### Pour les tout-petits : le siège à coque



- Adapté jusqu'à 83 cm;
- installé dos à la route, à l'arrière de préférence ou à l'avant
- Attention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant

##### Pour les moins grands : le siège baquet



- Adapté jusqu'à 1m;
- Siège doté d'un harnais ou d'une tablette;
- Installé à l'arrière, face à la route.

##### Pour les plus grands : le siège avec dossier



- Jusqu'à 10 ans;
- Utilise la ceinture de sécurité du véhicule;
- Installé à l'arrière, face à la route.

## Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)

@prefet10 @Prefetaube [aube.gouv.fr](http://aube.gouv.fr)

@Prefet\_10 Préfecture de l'Aube